

ces, nous avons toujours eu l'intention et nous nous sommes toujours efforcés de revenir à ces méthodes. Il est temps que nous y revenions. Le moment est arrivé de nous en tenir rigoureusement à ces deux méthodes.

Je désire signaler deux points à l'attention de la Chambre. Cherchons à connaître aussi exactement que possible le montant global que nous pourrions dépenser et le montant global que nous devrions prélever au moyen d'impôts, quittes à emprunter le reste.

Pour ce qui est des dépenses, nous devons déterminer, en nous fondant sur une estimation aussi juste que possible du revenu national, quelle proportion de ce revenu national l'Etat peut prélever sans danger; une fois cette somme déterminée, nous devons alors faire notre grand possible pour que nos dépenses ne dépassent pas cette somme. A tout événement, nous devrions connaître ce montant, et si nous dépensons plus que ce montant, nous devrions reconnaître que nous le faisons à nos risques et périls.

J'aborde maintenant l'aspect le plus difficile de toute la question. Quel montant devrions-nous prélever au moyen d'impôts? Voilà une question décisive, car, en somme, elle détermine automatiquement le montant de nos emprunts. Je sais que presque tous les honorables députés,—et, à toutes fins pratiques, je pourrais dire tous les honorables députés,—partagent mon point de vue. Je formule cette observation parce que le chef du groupe qui siège à ma gauche a dit l'autre jour que, si nous pouvions nous tirer d'affaire avec le régime de l'entreprise privée, nous devrions voir à lui assurer des conditions convenables. Je dis donc à la Chambre qu'à l'heure actuelle, nous croyons que notre salut nous oblige à aider l'entreprise privée.

Dans ce cas, tout homme sensé reconnaîtra immédiatement que ce qui importe le plus, c'est de créer des conditions permettant à la production d'atteindre le plus haut niveau possible. Si nous ne le faisons pas, nous sommes voués à l'échec. Nous n'aurons pas l'embauchage voulu; nous n'obtiendrons pas les impôts nécessaires. Dans les circonstances, l'épreuve concluante me paraît bien claire. Nous devons déterminer le montant des impôts que nous pouvons prélever sans décourager l'initiative ou, autrement dit, nous devons trouver le niveau des impôts qui permettra à l'entreprise privée de réaliser des bénéfices convenables. Voilà la méthode à employer pour déterminer le total des impôts. Quant au reste, nous devrions l'emprunter; autrement nous manquerons de fonds.

Pour ce qui est des emprunts, nous devons également mesurer de façon objective et pra-

tique les sommes que nous sommes en mesure d'emprunter. Nous devons chercher à ajuster nos finances en fonction de dépenses de plus en plus réduites, de façon à en arriver au point où notre dette s'amortira automatiquement. A ceux qui prétendront que je place ainsi les valeurs matérielles au-dessus des valeurs humaines, je répondrai, sans crainte d'être contredit, que, si nous ne tenons pas compte de ces premiers principes de sens commun, nous tromperons et nous volerons tout le monde, car nous déprécierons éventuellement notre monnaie d'une façon dangereuse, ce dont souffre le plus les gens à faibles revenus.

Après ces observations préliminaires, j'examinerai deux ou trois des propositions principales soumises par le ministre des Finances. Voici ses paroles au sujet de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices:

La loi sur la taxation des surplus de bénéfices est en vigueur depuis le début de la guerre et le chiffre fixé des profits réguliers fondé sur la moyenne des profits avant la guerre devient de plus en plus démodé. On constate de plus en plus généralement que l'initiative est paralysée et que la prudence ordinaire dans les dépenses du commerce s'est considérablement affaiblie.

Cet énoncé me paraît en-deçà de la vérité. Dans les circonstances où nous vivons, je prétends que la loi sur la taxation des surplus de bénéfices a encouragé l'exagération, émusé l'efficacité, dissipé l'énergie, enlisé tout le monde commercial dans un fatras de difficultés, et ralenti toute la marche des affaires.

Quant au taux normal, celui de 1936-1939 a à peu près la même influence que le Gulf-Stream sur la situation commerciale d'aujourd'hui.

A la lumière des circonstances, il est d'autant plus regrettable et très déplorable que le ministre des Finances conserve cette taxe sous sa forme actuelle, même si, comme je le crois, elle paralyse l'initiative. Nous devrions lui savoir gré des adoucissements qu'il a apportés en particulier aux petites entreprises. J'ose dire cependant, à la lumière de sa propre critique, que s'il pouvait éliminer tout ce méli-mélo de formalités et de détails abrutissants qui entravent maintenant le commerce, il apporterait à tout le monde des affaires un encouragement et un stimulant formidables.

Quelques mots maintenant de l'impôt personnel. Le soulagement que le ministre apporte cette année aux revenus modestes est presque microscopique. Tout en convenant de l'importance qu'il y a d'avoir une assiette d'impôt assez étendue, j'ose exprimer au ministre ma conviction qu'on pourrait songer à offrir quelque allègement à la masse des petits contribuables, à l'heure actuelle. Je soutiens